



LETTRE OUVERTE du 4 octobre 2018

Madame Le Maire de la Ville de Drancy,

Suite au Comité technique et à la réorganisation du service Écoles, Enfance, Entretien et Restauration, il a été donné un avis concernant la disparition des missions des 7 « Référentes UCAD ».

Ainsi, alors que la Ville de Drancy a investi sur la formation des agents, usées des expériences acquises durant 10 ans en moyenne, la municipalité souhaite jeter les missions de ces agents comme un « Klennex ».

Sur la forme, à ce jour les agents n'ont aucune communication de cette procédure. Elles la découvrent par la disparition de ces missions dans l'échange de l'évaluation annuelle au travers d'une fiche de poste tronquée. Ce manque de communication, pour ces 7 agents qui se voient perdre 10 % de leur traitement est la démonstration d'un manque total de respect, ce qui reste aujourd'hui intolérable, méprisant, démotivant. Ceci étant ressenti et partagé par de nombreux agents de la ville de Drancy.

Fort de la représentativité du personnel, la CGT et la CFDT ont organisé une rencontre le 3 octobre 2018, pour que les agents puissent exprimer ce ressenti de non reconnaissance de part de l'employeur ainsi que des conséquences de cette procédure sur le service publique à Drancy.

Il est argumenté maladroitement par le service que ces missions sont dévolues aux « contrôleurs » qui ont déjà en charge journalière le fonctionnement des plus de 350 agents du service. Le contrôle du travail effectif des missions de l'UCAD (association loi 1901) **ne peut se faire que journallement et sur le terrain.**

Aussi votre argumentation louable dans une réalité virtuelle, est pleinement impossible et inefficace sans l'usage des compétences des agents de terrain que sont les référentes actuelles.

Nous refusons de jouer sur les mots et nous préférons mettre en avant la notion de reconnaissance des compétences que vous aviez amorcés.

L'intégration dans le monde du travail, la qualité et le respect des objectifs de la Ville ne peuvent être dévolu qu'au maître d'œuvre au travers de son contrôle rigoureux. Il est d'autant plus essentiel pour ces situations d'agents retrouvant un emploi, demandant un suivi rapproché ou concernant le contrôle des repas journaliers et leurs mises en œuvre. Les missions de nos agents sur le terrain n'ont souffert d'aucun reproche, ceci malgré la double hiérarchie administrative et éducation nationale. **Ainsi, nous vous demandons de revoir votre procédure.**

Aussi, dans le cadre de l'organisation du travail de ce service, **nous vous demandons, en lien à l'article 24 du décret 85-565, d'inclure à l'ordre du jour du prochain CT, pour une pleine légalité, le passage au Comité technique permettant de connaître les tâches, missions, marché public, de chacune des trois entités dans ce service.** En effet, le passage et l'évolution de cette « délégation de service publique » détournée n'a pas fait l'objet d'avis du Comité technique, ce qui n'éclaire en rien les missions journalières des agents publics.

**Nous vous demandons une rencontre afin de remédier à la future perte de pouvoir d'achat des agents concernés et de reconnaître les acquis d'expériences, soit en continuant les missions, soit en nommant les agents au grade supérieur, soit en adaptant le RIFSEEP des agents, soit en prenant en compte la NBI dite de « gestion d'équipe technique ».**

**L'intérêt du service et l'intérêt général du service public; nous obligent à pérenniser ces missions avec des moyens existants et efficacement démontrés.**

Dans les attentes d'un dialogue sociale avec notre collectif réuni d'organisations syndicales, recevez madame le Maire, l'expression de nos salutations syndicales et d'élus du personnel.

Les élus titulaires CT CGT

Les élus CT titulaires CFDT

Copies : Préfet, Président du CT, DRH, Agents concernées